

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE APRES UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR L'OCCUPATION D'UN TERRE-PLEIN SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LESCONIL

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Autorité portuaire : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Manifestation d'intérêt spontanée : Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'une entreprise souhaitant occuper un terre-plein sur le domaine public maritime pour y installer un manège.

Localisation : Port de Lesconil – terre-plein (face au quai Pontruche), dans la limite de la zone indiquée en bleu

Descriptif : surface de 143 m²



Conditions particulières d'occupation :

Compte tenu de sa localisation, l'occupation et l'activité envisagées devront être compatibles avec les contraintes liées à l'activité du port. A l'occasion de certaines manifestations nautiques, et à la demande expresse du syndicat mixte, le quai devra être temporairement libéré.

- Durée d'occupation envisagée : sera fixée dans les conditions de l'article L. 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques-
- Autorisation accordée sous forme de convention ou d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevances selon la grille tarifaire 2020
- Disponibilité du terre-plein pour occupation : 29 juin 2020

Modalités de la manifestation d'intérêt :

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du syndicat mixte

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Mme Gaël Bourbigot, avant le 25 juin 2020 à 12h00 – gael.bourbigot@peche-plaisance-cornouaille.fr

Date d'affichage sur le site internet du syndicat mixte : le 10 juin 2020